Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20261029-DEL2026_70BIS-DE

le Guilvinec
VUE SUR OCÉAN

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du GUILVINEC (Finistère)

Séance du 29 octobre 2026

A 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc TANNEAU, Maire.

Présents : Mme Sylvie BARBET, M. Thomas BIET, Mme Marie BIGER, Mme Emmanuelle BODERE, M. René-Claude DANIEL, M. Pascal FRANCHET, M. Pascal GODEC, M. Alain LAURENT, Mme Gaëlle LE CORRE, Mme Françoise LE GOFF, M. Stanley LOCKWOOD, Mme Lénaïg LOPERE, M. Roger PERON, M. Olivier PICANDET, Mme Brigitte QUERE, Mme Michèle RANZONI, M. Charles SEITHER, Mme Audrey STRUILLOU, M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Laure VOLANT.

Présents par procuration : Mme Christine COCHOU (Pouvoir à Michèle RANZONI)

Excusés : M. Johan GUEGUEN, M. Arthur LE SAINT.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBET.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 21

Budget Principal - Décision modificative n°1

Del2026-070 – Nomenclature : 7.1 – Finances locales – Décisions budgétaires

Rapporteur : Monsieur Thomas BIET

Monsieur Thomas BIET, Adjoint aux Finances, présente le projet de décision modificative n°1 du budget principal, qui s'établit comme suit :

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative ci-après :

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20261029-DEL2026_70BIS-DE

Section de fonctionnement

Dépenses :	Article 681 - Dotations amortissements	11 592 €
	Article 023 - Virement investissement	154 408 €
	Article 6413 – Personnel non titulaire	7 500 €
Recettes :	Article 6419 - Rbt salaires	7 500 €
	Article 7032 Revenus des immeubles	50 000 €
	Article 73211 - Attribution compensation	80 000 €
	Article 73223 - DMTO	21 000 €
	Article 752 - Revenus des immeubles	15 000 €

Section d'investissement

Dépenses :	Article 1641 – Capital emprunt	5 000 €
	Article 204 182 - Port de plaisance	127 500 €
	Article 204 182 - Port de pêche	55 792 €
	Article 2115 – Terrains Bâtis	98 500 €
	Article 2131 - Toiture cabinet dentaire	34 000 €
	Article 2158 - Protection dunes	305 300 €
Recettes :	Article 10222 - FCTVA	50 000 €
	Article 1323 - Pacte prot dunes	40 000 €
	Article 1323 - Pacte abri du marin	10 000 €
	Article 021 - Virement fonctionnement	154 408 €
	Article 024 – Produits des cessions d'immo	261 592 €
	Article 280422 – Amortissement Subv	11 592 €
	Article 1328 – Autres subv invest. non amort.	98 500 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** la décision modificative détaillée ci-dessus.

Fait au Guilvinec, le 30 octobre 2026

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com